

Oceano Nox

Le troisième sommet des océans sous l'égide de l'ONU, co-présidé par la France et le Costa Rica, s'est déroulé à Nice du 9 au 13 juin dernier. L'Océan (70% de la surface du globe terrestre) est de longue date un terrain des affrontements impérialistes. Il faut rappeler que 80% du commerce mondial se réalise par du transport maritime, ce qui rend indispensable, pour les puissances capitalistes dominantes, le contrôle de certains passages maritimes sensibles.

De plus, comme l'actualité récente nous le rappelle, les câbles sous-marins tapissent le fond des mers pour assurer les communications ou transporter de l'énergie électrique (sur de plus courtes distances).

Par ailleurs, à mesure que les ressources terrestres s'épuisent ou deviennent pour des raisons politiques moins accessibles, les intérêts capitalistes se tournent vers les richesses sous-marines, hier le pétrole, demain les minerais.

Dans le même temps, les changements climatiques influent sur les océans, qui en retour, les accentuent, en particulier avec les changements déjà perceptibles des grands courants marins. À cela s'ajoute, l'épuisement des réserves halieutiques due aux pêcheries industrielles.

Une première bande maritime de 22 km à partir des côtes appartient à l'État riverain (« mer territoriale »). Les quelque 370 km qui suivent constitue la zone économique exclusive (ZEE). Du fait des nombreux territoires qu'elle domine encore, la France possède un des plus vastes domaines maritimes, en particulier par la conservation des « confettis de l'empire », les départements ultramarins, la Polynésie ou encore les fameuses îles Éparses au large de Madagascar. Au-delà de la limite de la ZEE, s'applique le principe de la « liberté des mers » où tout est autorisé à l'exclusion évidemment de la piraterie.

Les États membres de l'ONU ont signé un accord de protection de haute mer en 2023 après... 20 ans de discussion. Seraient mis en place des zones marines protégées (un objectif de 30% des surfaces concernées). Il s'agit aussi d'un engagement à prendre soin de la biodiversité marine et donc soumettre tout projet dans cette zone de haute mer à une autorisation (études d'impact), un traçage des prélèvements des ressources génétiques marines. Petit détail qui a son importance : les opérateurs devront en référer au pays dont ils portent le pavillon.

À Nice, il s'agit de ratifier ce traité, c'est-à-dire le rendre effectif car une simple signature demeure un engagement moral à ne pas aller à l'encontre des dispositions du traité. Pour être validé, le traité devra être ratifié par 60 États, ce qui serait déjà acquis d'après la Présidence française (49 États ont déjà ratifié le traité et une quinzaine d'autres s'y sont engagés).

Le gouvernement français a pesamment fait savoir sa satisfaction devant le succès éclatant, selon lui, de ce sommet de Nice. Et d'ailleurs, la France donne l'exemple puisque le chalutage sera désormais interdit sur 4% de la zone maritime française contre 0,1% actuellement. Effectivement, il était temps de se préoccuper de cette méthode pêche assez peu propice à la biodiversité marine. Comme toujours avec Macron, grands discours et petits bricolages.

Enfin, quand on apprend que la COP se préoccupera désormais de cette question marine et quand on connaît le grand impact de ces « grand'messe », on se dit que finalement la faune marine a bien du souci à se faire.

Ce qu'il y a de vraiment curieux dans toute cette agitation, c'est l'écart entre le diagnostic et les remèdes : c'est comme si un médecin prescrivait de l'aspirine pour soigner un cancer. Et ce n'est pas de bonne volonté dont a besoin l'Humanité pour se sauver mais de changer de système économique et social.